



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 30 juin 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'une convention pour lutter contre les vols dans les exploitations agricoles

Face à la recrudescence des vols dans les exploitations agricoles, le ministre de l'intérieur et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ont lancé un plan d'action pour lutter contre les phénomènes de délinquance qui touchent le monde agricole.

Ce plan s'appuie sur les mesures suivantes :

- Mise en œuvre de plans départementaux dédiés à la sécurité des exploitations agricoles afin de définir les axes d'efforts à produire adaptés à chaque territoire. Il permettront notamment de lutter contre une délinquance locale.
- Développer les moyens d'enquête spécialisés face aux structures criminelles organisées, dans leurs dimensions nationale et internationale pour permettre aux enquêteurs de démanteler les réseaux organisés qui en sont à l'origine.
- Renforcer les échanges entre les forces de sécurité et le monde agricole. Un référent est désigné au sein des groupements de gendarmerie dans chaque département pour offrir un accès privilégié aux exploitants agricoles.

L'Ardèche a fait partie des départements pionniers pour la mise en œuvre de ce plan d'action et son adaptation à la situation du département. Un travail entre la chambre d'agriculture, le groupement de gendarmerie et la préfecture a permis d'aboutir à une convention de partenariat de lutte contre la délinquance touchant le milieu agricole dans l'Ardèche.

Elle sera signée par Bernard GONZALEZ, préfet de l'Ardèche, le colonel Emmanuel JOSSE, commandant du groupement de gendarmerie de l'Ardèche et Jean-Luc FLAUGERE, président de la chambre d'agriculture de l'Ardèche, Dominique SENECHAL, Procureur de la République, Sophie GASQUET, Directrice Départementale de la Sécurité Publique et Jérôme VOLLE, Président de la FDSEA.

**Lundi 30 juin 2014 à 12 heures 30
au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie - Chemin Saint-Clair
07000 PRIVAS**

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Mèl. : pref-communication@ardeche.gouv.fr